



RÈGLEMENT CONTEXTE COVID-19

APPLICABLE À PARTIR DU 3 JUIN 2020, JUSQU'ÀUX PROCHAINES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES

Fait à Marseille, le 2 Juin 2020

CONTEXTE GÉNÉRAL

- Le présent règlement est établi par l'Association le Club La Pelle en complément du règlement intérieur qui reste applicable sur l'ensemble des points.
- **Il définit les conditions d'accès au Club la Pelle et d'usage des infrastructures lors de sa réouverture**, suite à la période de fermeture imposée par le Gouvernement en raison de la crise sanitaire.
- **Ce règlement précise les mesures sanitaires préconisées par le Gouvernement que les membres devront impérativement respecter au sein des installations du Club la Pelle**, afin de ne pas risquer une éventuelle fermeture administrative en cas de contrôle et de non-respect des mesures.

ACCÈS AU CLUB

La direction du Club demande à ses membres de faire preuve de responsabilité quant à leur propre situation sanitaire : en cas de fièvre et/ou de symptômes, nous vous remercions de ne pas venir au Club.

- **Le Club sera accessible aux membres à jour de leur cotisation à compter du mercredi 3 juin 2020 à partir de 8h30 et jusqu'à 21h30.**
- Les cartes de membre munies du timbre de l'année en cours et de la photographie du titulaire (pour les membres majeurs et les enfants de plus de douze ans) doivent être présentées à l'entrée du club et à toute réquisition des préposés à la surveillance des entrées.
- Il est rappelé que les enfants de moins de 12 ans ne peuvent accéder au club que s'ils sont accompagnés de leurs parents ou d'une personne ayant délégation de les surveiller portée à la connaissance du secrétariat du club et munie d'une carte spéciale temporaire.
- Dans un premier temps (jusqu'à fin juin a priori), **les invitations en journée ne sont pas autorisées.**
- **Dérogation pour les « gardes d'enfants »** : les parents d'enfants en bas âge auront la possibilité de prendre une admission temporaire pour les personnes en charge de la garde de leurs enfants. Cette personne devra être présentée au secrétariat et ne pourra accéder au Club que si les parents ne sont pas présents.

MESURES GÉNÉRALES AU SEIN DU CLUB

- **Le port du masque est fortement recommandé** dans les espaces clos (bar, salle de restaurant, vestiaires)
- **Du gel hydro-alcoolique sera à disposition** des membres dès l'entrée du Club et dans les différents espaces du Club. Les membres sont invités à l'utiliser régulièrement.

- **Un sens de circulation obligatoire**, matérialisé au sol, est mis en place sur l'ensemble du Club (entrée, contour piscine, restaurant et voile). Il consiste à gérer principalement les flux entrants et sortants pour limiter le croisement des personnes et assurer le respect de la distance entre groupes.
- **Les membres devront respecter des groupes de 10 personnes maximum** ainsi que la distance sociale entre groupes.

L'ENTRÉE

- **La porte d'accès au club sera maintenue ouverte**, avec une permanence du personnel pour la surveillance et la gestion des flux dès le parking, à l'extérieur, pour le respect de la distance lors du contrôle de l'accès.
- Le personnel d'accueil sera masqué, un marquage au sol matérialisera la distance à respecter entre le personnel d'accueil et le membre arrivant. **Il est demandé au membre de préparer sa carte et de la présenter spontanément au personnel d'accueil.**
- Un distributeur de gel hydro-alcoolique sera à disposition, le nettoyage des mains à l'entrée sera obligatoire.
- **L'accès au secrétariat est réglementé** : 1 personne dans le bureau, distance à respecter avec les personnels.

LE RESTAURANT

La SARL Chrispy a mis en place toutes les mesures sanitaires requise par le Gouvernement pour la restauration : désinfection, équipements pour le personnel (masques, charlottes, gants), réduction du nombre de tables pour respect des distances entre les tables, désinfection des tables entre services, ...

- **Le restaurant sera ouvert dès jeudi 4 juin.**
- **Des horaires élargies pour le déjeuner sont mis en place (12h à 14h30)**
- **Des tables de 10 personnes maximum seront autorisées. Il est interdit de modifier la disposition des tables** qui aura été définie pour respecter les distances entre groupes. **Les tables pique-nique ne pourront être réservées, le personnel pourra enlever tout ce qui y sera déposé.**
- Un sens de circulation sera mis en place pour l'accès au self et au bar.
- En dehors des soirs où Chrispy propose les soirées pizzas, les pique-niques seront exceptionnellement autorisés (rappel : fermeture du Club à 21h30).
- Babyfoot et ping-pong ne seront pas à disposition jusqu'à ce que le gouvernement supprime la mesure d'interdiction des jeux collectifs.

Nous invitons les membres de privilégier autant que possible l'achat de carnets de tickets pour limiter le nombre de personnes dans l'espace Bar et le règlement en carte bleue pour limiter les contacts.

LE BAR

- **L'accès au bar sera limité à 2 personnes simultanément**, un marquage au sol indiquera le cheminement (accès par les baies vitrées) et les distances à respecter.
- **Il est demandé qu'une seule personne par famille** se rende au Bar pour effectuer les achats.

LES VESTIAIRES

- **Les vestiaires hommes et femmes sont accessibles**, aux heures d'ouverture du Club.

- Le port du masque y est fortement recommandé.
- **Il est demandé aux membres d'observer le plus grand discernement en matière de respect des distances** et du nombre de personnes présentes simultanément au sein d'une même rangée de casiers.
- La désinfection des sanitaires sera réalisée plusieurs fois par jour par le personnel du club.

LES SOLARIUMS

- Les solariums sont accessibles aux heures d'ouverture du Club.
- **Dans un premier temps, les matelas ne seront pas mis à disposition** pour des raisons de respect des conditions d'hygiène. **Nous invitons les membres à se munir de leur propre matelas.** Les appui-têtes seront proposés.
- Dans les escaliers, le respect des distances doit être respecté et la priorité est à la montée.

LES PELOUSES

- **Les pelouses sont accessibles**, avec des groupes de 10 personnes maximum et un respect de la distance entre les groupes.
- **Les transats et fauteuils seront à disposition.** Leur désinfection sera réalisée tous les soirs par le personnel du Club.

Pour le respect des conditions sanitaires, la pose d'une serviette est obligatoire sur les transats et sur les fauteuils.

LE PETIT JARDIN

- **Dans un premier temps, le petit jardin ne sera accessible qu'aux familles avec enfants.**
- Un sens de circulation est mis en place (entrée côté secrétariat / sortie côté piscine).
- Des groupes de 10 personnes maximum sont autorisés, avec respect de la distance entre les groupes.
- **L'accès à l'espace « change BB » est réservé à une seule famille à la fois**, du gel hydro-alcoolique sera à disposition et la désinfection du matelas sera faite par l'utilisateur après chaque usage. La désinfection complète des lieux sera réalisée tous les soirs.
- **Les bassins seront en eau.** La surveillance des parents (ou garde d'enfants) est impérative également pour **le respect du nombre d'enfants par bassin (5 dans le grand, 3 dans les autres).**
- **Le bac à sable sera accessible. La maison toboggan fermée comme l'espace football.**

LA PISCINE

- La piscine est accessible aux horaires d'ouverture du Club. **En dehors de la présence du maître-nageur, la baignade est sous votre seule responsabilité.** L'accès est priorisé aux adultes et enfants sachant nager (en dehors des cours de natation), le regroupement de personnes à l'intérieur de l'enceinte de la piscine devant être limité.
- **La surveillance du bassin par les maîtres-nageurs sera assurée de 10h à 19h.** Pendant la pause déjeuner (12h à 13h), la piscine sera non surveillée. De 19h à 21h30, les maîtres-nageurs géreront uniquement la permanence à l'intérieur du bassin.
- **Un sens de circulation est imposé** et doit être impérativement respecté : entrée par le côté « maître-nageur », sortie côté restaurant.
- **Douche et pédiluves obligatoires** avant d'entrée dans le bassin.

- **Le bassin sera limité à 15 personnes maximum en simultané.** 3 lignes seront installées avec un maximum de 2 personnes par ligne. Les maîtres-nageurs seront en capacité d'imposer une durée maximale (30 minutes) par personne, en fonction de l'affluence. La baignade dynamique doit être privilégié.
- Le matériel de natation (planches, frites, ceintures) ne sera pas mis à disposition. **Prévoir son propre matériel en cas de besoin. Le plongeur, neutralisé et les sauts non autorisés.**

SALLE DE SPORT

- La salle de sport est accessible aux horaires d'ouverture du Club.
- **Limitation de 2 personnes** en même temps.

Pour le respect des mesures d'hygiène :

- **se munir d'une serviette**
- **utiliser des chaussures de sport réservées à l'usage en salle de sport**
- **Désinfecter les machines après utilisation** (produit à disposition)

LE TERRAIN DE VOLLEY

- Dans un premier temps, **la pratique du Volley n'est pas autorisée**, les sports collectifs restant interdits par le Gouvernement.

LA VOILE DE LOISIR

Règlement détaillé Voile disponible au secrétariat

- **La voile de loisir est autorisée sur rendez-vous, et selon les règlements imposés par la Fédération Française de Voile. La prise de matériel se fait en lien avec les moniteurs qui gèrent la disponibilité du parc compte tenu de la nécessaire désinfection après chaque utilisation.**
- L'accès aux infrastructures est organisé selon un sens de circulation matérialisé au sol, à respecter impérativement.
- **La prise du matériel se fait à un endroit donné, son retour à un autre**, pour assurer sa désinfection en vue de l'utilisateur suivant.
- L'École de voile est également ouverte pour les enfants suivant des cours à l'année, selon les modalités précisées dans le règlement spécifique à la voile, envoyé aux pratiquants et disponible au secrétariat.
- **Les stages de voile organisés pendant les vacances d'été sont prioritairement réservés aux enfants des membres.** 9 enfants maximum par cours. Les stages « découverte de la mer » ne seront pas assurés cette année en raison du contexte sanitaire.